

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAE 221 Subvention (25 000 euros) et convention avec le Comité Champs-Élysées pour l'organisation du Paris Drone Festival (8e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Comité Champs-Élysées (8e) pour l'organisation du Paris Drone Festival sur l'avenue des Champs-Élysées et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 23 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Comité Champs-Élysées.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 25 000 euros est attribuée au Comité Champs-Élysées situé 39 avenue des Champs-Élysées à Paris 8e (SIMPA n° 62322) pour l'organisation du Paris Drone Festival.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 25 000 euros, sera imputée comme suit sur le budget de fonctionnement municipal :

- 25 000 euros sur la ligne VF55021 - Mission 400 Rubrique 90 Chapitre 65 Nature 6574.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO